

## **L'info** de la municipalité de Les Hauteurs

---

Bonjour

Bonne nouvelle : La météo nous a permis de passer l'abat poussière dans les rangs et de commencer à boucher les trous dans l'asphalte du 2 et 3 Ouest. De plus, vous pouvez constater que la nouvelle génératrice est installée sur sa base. Il nous reste à faire les connexions pour que le tout soit opérationnel (Je rappelle que l'ancienne devait être démarré une fois par mois. La nouvelle s'auto évalue automatiquement.) Certains diront que l'ancienne était bonne, mais je dois dire que nous devons essayer de trouver quelqu'un à chaque fois pour ce faire (L'hiver elle devenait inaccessible) et de plus, elle était située sur un terrain qui n'appartient même plus à la Fabrique, ni à la Municipalité. La nouvelle génératrice appartient à la Municipalité de Les Hauteurs en propriété exclusive. Nous avons toujours en cas de mesures d'urgence, la possibilité d'offrir le service électrique à l'église pour l'utilisation des locaux.

Lors du conseil de lundi le 4 juillet, un conseiller nous a dit que la location du camion coûtait chère et qu'on serait mieux d'acheter un camion ! Personnellement, je ne base pas mes choix exclusivement sur ce que l'on dit, mais sur les chiffres. Une première : Nous sommes à préparer des comparatifs annuels pour les dépenses de la municipalité, ce qui nous permettra de savoir justement où va l'argent et ne plus se baser sur des perceptions individuelles. Ce que plusieurs ne savent pas, c'est que la location comprend beaucoup d'éléments que nous devons payer à partir des autres postes budgétaires : les assurances, l'immatriculation, les changements d'huiles, les réparations, les inspections, etc. La location contient déjà tous ces éléments. De plus, nous pouvons utiliser le garage du MTQ pour faire entretenir notre propre camion pour le prix de 60\$ au lieu de 90\$ l'heure (Je crois que plusieurs aimeraient avoir un tel avantage ?). Pour être comparable, il faut ressortir des budgets les éléments pour comparer et ça demande un peu de temps (On ne compare pas le prix des pommes avec celui des oignons ou des fraises). Notre objectif est de rendre public le comparatif lors du journal de septembre et s'en servir à chaque année dans le futur pour que toute la population soit informée.

En conclusion : La gestion d'une entreprise individuelle (ex : une ferme, un commerce, etc.) diffère de la gestion publique. Le but de l'entreprise individuelle est d'en vivre et de faire de l'argent, si non, elle ferme. Une municipalité est là pour la gestion des espaces publics (bâtiments, rues, routes, égouts, aqueduc, etc.). Le but n'est pas d'avoir un gros surplus accumulé, ce n'est pas une banque! Elle taxe selon ses besoins et le gestionnaire (le conseil municipal) doit faire le ménage dans les dépenses pour allouer l'argent au bon endroit avant de parler de modification du niveau de taxation. Actuellement, nous avons commencé à faire le ménage dans le gros compte de la municipalité : Le garage municipal. Ce que nous analysons actuellement est ceci : Ça coûterait combien donner les gros rebuts à un particulier versus garder un camion qui sort deux fois par année ? À chaque démarrage on doit payer pour des réparations. Au lieu de cela, la municipalité se doterait d'une petite camionnette qui ferait tous les autres travaux à moindres coûts. La vente du vieux fer qui traînait un peu partout a rapporté la modique somme de 909,50 \$. La vente de garage du 25 juin « les choses inutiles qui encombraient le garage municipal » nous a rapporté la somme de 726.00\$. Juste un scoop pour finir : Dans l'analyse initiale des budgets, nous constatons que nous avons budgété une somme de 1600.\$ pour les changements d'huiles de la machinerie. Je peux garantir que cette année ils ont été fait selon les normes du fabricant. Ce que nous avons dépensé actuellement est la somme de 24.68\$ et en plus, nous avons en réserve de l'huile pour un autre changement au minimum. Je vous assure que ce n'est pas fini... On doit regarder s'il n'y a pas une façon de faire moins dispendieuse aujourd'hui par rapport aux anciennes méthodes « Comme dans le temps ».

N Lambert, Maire

### **Fermeture du bureau municipal de Les Hauteurs pour les vacances :**

Le bureau municipal sera fermé pour les vacances d'été du 18 juillet au 5 août 2011. Pour un cas urgent concernant la municipalité, vous devez communiquer avec moi « le maire » au **418-798-4356**. Si je ne suis pas disponible, laisser un message, votre nom et votre numéro de téléphone et je communiquerai le plus rapidement possible avec vous. De plus je tiens à vous informer, que le journal fera relâche en août.

De plus, l'inspecteur en bâtiments ne sera pas disponible du 18 juillet au 29 juillet 2011.

### **Enquête Nationale auprès des Ménages ENM (Rappel) :**

Le questionnaire de l'ENM a été livré au début du mois de juin. Les renseignements recueillis fournissent des données pour planifier des services aux familles, le logement, les routes ainsi que la formation professionnelle. Veuillez le remplir ! Si vous avez de la difficulté pour le faire, je suis disponible pour vous aider.

### **L'Union des Municipalités du Québec:**

L'UMQ souhaite dans ses demandes que les nouveaux investissements puissent cibler une plus large gamme d'infrastructures, notamment en matière d'environnement, de schéma de couverture des risques et d'équipements socio-économiques. De plus, celle-ci salut également l'annonce de 400 millions de dollars pour le programme éco-Énergie (amélioration du niveau énergétique des bâtiments).

### **Éco Centre de la Mitis :**

L'Éco Centre est le site aménagé de façon à permettre aux citoyens de trier leurs matières encombrantes et apporter divers résidus domestiques qui ne sont pas acceptés par les collectes régulières. Le but est d'assurer le recyclage ou de donner une deuxième vie aux objets.

Le citoyen se présente au poste d'accueil situé au 428, chemin Perreault Est; à Mont-Joli pendant les heures d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.

Les matières refusées sont les ordures ménagères, la terre contaminée, les pneus surdimensionnés.

Les matières acceptées sont les électroménagers, meubles, branches d'arbres, matériaux de construction et démolition, menus articles (chaudrons, vaisselles, etc.), les métaux, la peinture, les solvants et produits de nettoyage, pesticides, batteries, bonbonnes de gaz propane, ampoules fluo, etc. Il est important de noter qu'on ne peut pas ramasser des choses au centre de traitement, sans en avertir le surveillant....

### **Plans et devis pour le ruisseau Larrivé :**

J'ai été informé par SNC-Lavalin le 6 juillet, que les plans et devis sont prêts. Pour équivaloir l'ouverture qui laisse passer l'eau du pont actuel, il faut deux (2) tuyaux de plus de 2 mètres de diamètre (2 tuyaux d'environ 7 pieds de diamètre). Les travaux nécessitent une autorisation du Ministère de l'environnement et c'est SNC-Lavalin, à travers son mandat, qui a l'obligation que le projet soit accepté. Nous avons reçu la somme de 22 000 \$ de Madame Doyer et 8 000 \$ du Ministre responsable de notre région Monsieur MacMillan. Les travaux doivent être terminés au plus tard le 12 février 2012. Un appel d'offre sur le système du gouvernement **SEAO** sera lancé en août. Suite à cet appel d'offre, nous verrons s'il est nécessaire de faire de nouvelles représentations auprès des élus provinciaux pour des fonds supplémentaires. Actuellement, nous avons un estimé du coût qui servira de comparaison pour l'acceptation de l'entrepreneur lors de l'appel d'offre. Pour information : Je rencontre le 6 juillet à 14h00, l'attaché politique du député fédérale Monsieur Jean François Fortin et je désire lui parler en autre chose de ce projet. Dossier à suivre...

**Déboisement au Lac des Joncs :** Il est interdit de déboiser dans la zone des trois chaînes au Lac des Joncs. Nous sommes gestionnaire seulement. Selon les documents, la propriété nous sera transférée dans 20 ans environ si nous gérons de façon responsable selon l'entente et le déboisement n'est pas permis.

